

1 Musée cantonal des beaux-arts, du neuf →p.2

Le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil la part cantonale du second crédit d'étude pour l'édification du bâtiment Ying Yang à Bellerive. Une lecture très intéressante au moment où de nombreuses informations incomplètes, voire erronées, circulent.

2 Help ! mon ordinateur... →p.2

Qui n'a jamais rencontré de difficultés avec son poste de travail informatique ? Voici quelques éléments de rappel permettant aux collaboratrices et collaborateurs du secteur administratif de s'orienter facilement pour régler rapidement les éventuels problèmes.

3 Le Service de protection de la jeunesse a 50 ans →p.3-4

Un colloque pour offrir aux professionnels un espace d'échange et un livre pour permettre aux jeunes suivis par le SPJ de s'exprimer, deux occasions d'exposer les tâches ardues que doit conduire ce service.

4 Les archives se dévoilent →p.5-6

Le 17 novembre, les archives cantonales ont ouvert leurs portes au public. L'occasion de découvrir, outre les kilomètres d'archives conservées, l'utilité de cette conservation et quelques-unes des problématiques rencontrées par les archivistes.

5 Un puits humanitaire à Yverdon →p.7

L'OPTI nord-vaudois a, dans le cadre d'un projet pédagogique conduit en collaboration avec l'association humanitaire MEDAIR, construit un puits témoin sur la plage d'Yverdon, sur le modèle de certains puits forés en Afrique.

6 Information sur les recours →p.8-9

Chaque été, la fin de l'année scolaire est marquée par le dépôt d'un certain nombre de recours. Par rapport à l'ensemble des décisions prises au sein des établissements de formation, le nombre de recours est cependant très faible, ce qui reflète la qualité des décisions prises par les professionnels de l'école.

7 WorldSkills, concours mondial des métiers →p.10-11

Chaque deux ans, *WorldSkills* réunit les meilleurs jeunes professionnels de plus de 40 nations afin de leur permettre de démontrer leurs compétences. Cette année, trois Romands dont deux Vaudois font partie de la délégation helvétique.

8 L'Ecole de couture et ses créations →p.12

Lors du dernier Comptoir suisse, du 14 au 23 septembre 2007, les élèves de l'Ecole de couture de Lausanne ont présenté quotidiennement un défilé de couture.

9 Le *Leopard* arrive... prochainement →p.13

Apple a débuté la commercialisation de son nouveau système d'exploitation, baptisé *Leopard*. Ce système sera progressivement déployé au sein du parc informatique du DFJC dès le printemps 2008.

10 Apprenti-e ou apprenant-e ? →p.13

Faut-il continuer de dire apprenti-e, ou remplacer ce vocable par apprenant-e ? c'est la question que se posent tou-te-s celles et ceux qui touchent au monde de la formation professionnelle initiale, c'est-à-dire de l'apprentissage.

11 Publications récentes de l'URSP →p.14

Chaque année, l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP) édite un certain nombre de publications sur divers aspects de la formation dans le canton de Vaud. Voici une présentation de quelques-unes des publications 2007.

12 La déco se rue... show devant ! →p.15

Depuis 3 ans, les élèves de l'Ecole supérieure d'arts appliqués de Vevey peuvent disposer de la collaboration de plusieurs commerçants afin de présenter diverses scénographies dans les vitrines de ces derniers.

13 L'informatique pédagogique se déploie →p.16

L'usage de l'informatique se développe constamment au sein du secteur de la formation. Afin de répondre aux besoins rencontrés par celles et ceux qui utilisent ces moyens, un Centre technique pour l'informatique pédagogique (CTIP) a été créé.

14 Spectacle magique de l'AFJD à Beaulieu →p.17

C'est à un spectacle magique et enchanteur que l'Association pour la formation de jeunes danseurs (AFJD) invitait le public, vendredi 23 novembre. « La Petite Sirène », un ballet selon le conte d'Andersen, en était l'élément principal.

A PARAITRE :

n° spécial de DFJC informations

*consacré au système d'information des établissements de formation,
plus connu sous l'acronyme SIEF*

*le point sur le déploiement
ce qu'ils en pensent
le planning général*

*à quoi sert SIEF
questions fréquentes
trucs et astuces.*

1. Musée cantonal des beaux-arts, du neuf

Dans la perspective du développement du projet définitif de nouveau bâtiment pour le Musée cantonal des beaux-arts à Bellerive, le Conseil d'Etat a décidé de soumettre une demande de crédit d'étude de 340'000 francs au Grand Conseil, par un exposé des motifs et projet de décret (EMPD); cet EMPD permet au Conseil d'Etat de renseigner le Grand Conseil le plus complètement possible sur l'historique du projet, sur ses phases de développement à venir, ainsi que sur la détermination du montant d'investissement et des coûts prévisionnels d'exploitation.

Dans le cadre de l'EMPD est également présentée au Grand Conseil une information actualisée sur tous les volets du projet, notamment sur le statut juridique et la gouvernance de l'institution elle-même. Enfin le texte adopté par le Conseil d'Etat fournit l'état actuel des réflexions sur la problématique des futurs espaces libérés au Palais de Rumine. Dans cette perspective, le DFJC et le DINF ont constitué une Commission de programmation chargée de faire le point sur les réflexions existantes, notamment le projet de plan directeur élaboré en 2005 qui prévoit notamment le redéploiement de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU). La Commission de programmation, outre la proposition d'un plan de réaffectation intégrant également l'avenir de l'Espace Arlaud, au sud de la place de la Riponne et du Palais, étudiera de même les possibilités de développements communs (« fil rouge ») entre les institutions muséales présentes au Palais de Rumine. La somme demandée au Grand Conseil représente la part étatique d'un montant total de 2'040'000 francs, réparti de la manière suivante :

- SVASC (Société vaudoise d'aide sociale et culturelle – un organe de la Loterie romande): 1 million (prélèvement sur les 3 millions mis en réserve pour ce projet)
- Fondation Leenaards : 300'000 fr. (sur les 10-15 millions promis)



Vue tirée du film en images de synthèse, visible sur le site www.vd.ch/nmba

- FERL (Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise) : 400'000 fr.

Ce projet de développement du Musée cantonal des beaux-arts, dans son nouveau bâtiment à Bellerive, fait partie des priorités inscrites par le Conseil d'Etat dans son programme de législature 2007-2012.

Parmi les éléments clés qu'il est nécessaire de rappeler, dans le cadre de cette demande de crédit, figurent notamment les démarches qui ont conduit à sélectionner le site de Bellerive. En effet, le choix de cette implantation, qui date de 2002, découle d'une procédure débutée en 1987 déjà, avec l'étude des développements possibles pour l'îlot «Riponne-Tunnel», au centre de Lausanne. Les réflexions, de même que le concours d'architecture qui a accompagné la démarche, se sont heurtées au morcellement foncier de la zone, ainsi qu'au droit de superficie (jusqu'en 2039) de la société du parking. Ces éléments n'ont pas permis de développer un concept viable, et le projet de l'îlot a été abandonné.

Commentaire

Que dire aujourd'hui de celles et ceux qui, préférant passer outre les études déjà faites de longue date, souhaitent ajouter de nouveaux bâtiments volumineux sur la place de la Riponne, alors même que celle-ci constitue le toit d'un vaste parking, est traversée en souterrain par la rivière de La Louve, sans compter le passage de la ligne de métro M2 ? Que dire encore du fait que ces partisans d'un «Grand Rumine» évacuent les institutions actuellement présentes dans le Palais sans se préoccuper des conséquences de leur déménagement ? Que dire enfin de propositions qui n'ont nullement pris en compte le cahier des charges, défini pour le concours d'architecture du nouveau Musée cantonal des beaux-arts (nMBA) ? La construction du bâtiment Ying Yang à Bellerive, pour abriter le nMBA est le fruit d'un processus de longue haleine, marqué par de multiples étapes à chaque fois validées par les représentants du peuple. A cet égard, la lecture de l'EMPD se montre des plus instructive !

www.vd.ch/nmba

2. Help ! mon ordinateur...

Que faire en cas de panne d'ordinateur à votre poste de travail ? A qui demander du matériel informatique ?

Qui n'a jamais rencontré de difficultés avec son poste de travail informatique ? Voici quelques éléments de rappel permettant aux collaboratrices et collaborateurs du secteur administratif de s'orienter facilement pour régler rapidement les éventuels problèmes.

Panne

Le Help Desk BEDAG 021 316 26 60 est le moyen le plus rapide pour faire dépanner son ordinateur professionnel.

Il convient au moment de l'appel de donner le numéro d'enregistrement de l'appareil à dépanner, numéro qui est affiché sur une étiquette BEDAG collée sur l'appareil.

Moins rapide, mais néanmoins efficace, le recours au courriel, à envoyer à l'adresse : helpdesk@bedag.ch en mentionnant la sorte de panne, le numéro de l'appareil et le numéro de téléphone pour vous contacter, avec les heures où l'on peut vous atteindre.

Le technicien prenant en charge votre appel vous gui-

dera ensuite en fonction de la description que vous lui ferez de la panne. Parfois, il prendra directement «la main» sur votre ordinateur, à distance. Dans ce cas, il vous demandera votre accord que vous signifierez en cliquant sur «oui» dans une fenêtre qui apparaîtra sur votre écran de poste de travail.

Si la panne ne peut être ainsi résolue, le technicien fera intervenir un informaticien qui viendra au chevet de votre ordinateur dans les délais les meilleurs.

Demande de matériel informatique

Dans chaque service, une (ou plusieurs) personne(s) rempli(ssent) les fonctions de CUR. Cet acronyme signifie «correspondant utilisateur» et désigne la personne habilitée à compléter les formulaires de demande *ad hoc*. C'est à cette personne qu'il faut adresser les demandes informatiques telles que :

- nouveaux postes
- imprimantes
- applications

- accès

- cartouches d'encre.

Attention cependant : les demandes d'installation d'appareil supplémentaire pour de nouveaux postes de travail doivent en effet être formulées au minimum un mois à l'avance, à cause des délais de livraison.

BEDAG

Fondée en 1990, BEDAG est depuis le 1^{er} janvier 2003 une société anonyme aux mains du Canton de Berne. BEDAG fournit des prestations informatiques complètes, avec ses secteurs *Desktop-Services*, développement de logiciels et solutions intégrées. Des administrations publiques (Confédération, cantons dont le canton de Vaud, communes) et des organismes parapublics (hôpitaux, régies) constituent la clientèle de BEDAG. En novembre 2007 BEDAG emploie 398 collaboratrices et collaborateurs sur ses deux sites de Berne et de Lausanne.

3. Le Service de protection de la jeunesse a 50 ans

Le Service de l'enfance, qui regroupait à sa création les activités du Bureau de l'enfance de l'assistance publique, de l'Office cantonal des mineurs et de l'Office médico-pédagogique, est né en 1957 sous l'impulsion du conseiller d'Etat Gabriel Despland. En 1970, à l'occasion d'une nouvelle répartition des tâches entre départements, il a été rebaptisé « Service de protection de la jeunesse ».

Les missions du SPJ, telles que définies par la *Loi sur la protection de la jeunesse* de 1978 puis par la *Loi sur la protection des mineurs* de 2004, sont restées sensiblement les mêmes: la protection des mineurs en danger dans leur développement et la surveillance de l'accueil de mineurs placés hors de leur milieu familial (notamment: familles d'accueil, accueil de jour, adoption), ainsi qu'une mission de prévention primaire qui s'est précisée avec le temps.

Une évolution notable

En cinquante ans, l'activité du SPJ a cependant énormément évolué, tout comme la perception sociale de la place des enfants, de leurs droits et de leurs devoirs, ainsi que les dégâts causés par la maltraitance physique ou psychologique. D'une attitude caractérisée par une forme de déni de la maltraitance des enfants, on a évolué vers une sensibilité nouvelle, qui laisse une grande place à l'émotion surtout dans le traitement du sujet par les médias. Par ailleurs, un nombre important de corps de métiers sont aujourd'hui concernés par la protection de l'enfant, et l'intervention pluridisciplinaire est devenue la norme.

Le jubilé

Pour marquer ce 50^{ème} anniversaire, deux projets majeurs ont été mis sur pied: d'une part une manifestation intitulée *La famille pour grandir ?* comprenant une conférence publique du D^r Boris Cyrulnik, le mardi 11 septembre, et un congrès les 12 et 13 septembre, et d'autre part la publication d'un recueil de textes et de dessins produits par des enfants bénéficiant de l'intervention socio-éducative du SPJ (cf. encadré ci-contre et extrait en page suivante).

Introduite par Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJC, et suivie par un millier de personnes, la conférence de Boris Cyrulnik intitulée *Enfant tyran, ado violent* a permis d'aborder un aspect méconnu de la thématique de la violence des jeunes: celle exercée par des enfants et adolescents sur leurs parents. Au travers d'une conférence illustrée par de nombreux exemples tirés de sa pratique de chercheur et clinicien, et de ses voyages à l'étranger, Boris Cyrulnik a établi un lien entre la désintégration des structures sociales, la montée de l'individualisme, doublée de la tyrannie de la consommation, et l'apparition de cette forme de domination d'un enfant sur ses parents.

Les 600 participants au congrès *De l'enfance cabossée à la famille rêvée* ont pu suivre les conférences d'une dizaine d'orateurs et assister à deux des vingt ateliers proposés, pour traiter de deux thématiques, la première relative à la manière d'aborder la famille qui dysfonctionne: par la séparation ou la réparation? la deuxième pour s'intéresser à l'intervention de la société: fondée sur l'expertise ou le militantisme? Réunissant quelques orateurs renommés de Suisse et d'Europe francophone, ces deux journées avaient pour but, au travers de questions contro-



Le D^r Boris Cyrulnik, lors de la conférence publique *Enfant tyran, ado violent*

versées, de permettre une réflexion sur les enjeux actuels et futurs de la protection de l'enfance. Par ailleurs, les participants repartant enrichis par des en-

seignements solides – et frustrés de n'avoir pas pu assister à tout !

« Désolé si ça gêne » : les enfants et les jeunes suivis par le SPJ prennent la plume

Comment réaffirmer la place centrale de l'enfant et de sa famille dans l'intervention du SPJ? Comment donner la parole à ceux que l'on n'entend que rarement lorsque l'on parle de protection de l'enfance: les enfants eux-mêmes?

Édité en collaboration avec les Editions Ouverture, *Désolé si ça gêne* est le résultat d'une idée, incertaine au départ, saugrenue aux yeux de certains: donner la parole, ou plus exactement « donner la plume » à des enfants et des jeunes suivis par le SPJ. Invités à écrire «à» ou «pour» quelqu'un sous forme de lettre, de dessin ou de tout autre mode d'expression, le résultat est saisissant: il y a du talent, mais surtout beaucoup d'émotions.



(extrait de la postface)

« C'est un grand privilège de pouvoir recevoir ces témoignages d'enfants et de jeunes suivis par le SPJ. Ils nous offrent une pluralité de regards et une richesse de vie, faites de moments forts construits parfois dans la douleur, parfois dans l'espérance, parfois dans la nécessaire révolte et parfois dans l'acceptation des réalités. A les lire, à nous en imprégner, nous sommes aussi renvoyés à nos propres valeurs et à nos trajectoires personnelles et professionnelles. »

Un livre de 144 pages en couleurs, au format 21 x 16.5 cm ;
souscription jusqu'au 31 décembre 2007: 20 fr., après 29 fr.

(+ forfait unique par expédition en Suisse, quel que soit le nombre de titres: 6 fr.)

Commandes par courriel: ouverture@bluewin.ch — Bulletin de souscription: www.vd.ch/spj-50ans

À toi, maman.

*Maman, je regrette tant tous les mauvais temps
J'te comprends, je t'entends, malgré tout
j'attends le bon moment
Pour vivre normalement.
Ca m'a fait mal quand j'te mens, quand j'vois c'que tu
ressens
J'te sens seule Maman.*

*Sincèrement j'suis vraiment désolée, j'ai rien pro-
grammé, mais j'vais assumer, j'te d'mande juste de
m'aimer.
J'sais de ta patience, j'ai abusé, de ta confiance j'ai
trop joué.
J'aimerais tant que tu me pardonnes les fois où je
consomme, les fois où j'te rends down.
Chaque fois j'ai trop l'seum, mam's, laisse-moi un
laps de temps
Pour t'avouer mes sentiments
Ce n'est pas méchant ce que je te dis en ce moment
C'est juste mieux qu'avant,
Mieux qu'nos prises de tête,
Avoue qu'c'était pas la fête,
Même moi, j'te l'écris dans cette lettre.
Y'a tellement fois où j'voudrais disparaître,
Mais ce ne serait pas honnête
Tu qu'j'te respecte.*

*J'crois que je cherchais à dissimuler mes
blessures par le mal, par la colère, par l'humilia-
tion
Mais j'vois que dans l'fond ce n'est pas une
solution.
J'pense que t'as reçu l'information :
Direction Valmont pour 72 heures d'observation!
J'sais qu'ce n'est pas long mais, bref, voilà l'explication
Et j'sais qu'je n'ai pas eu raison
Mais malgré mon comportement sache que cette chanson
Est spécialement pour ton attention ...*

*Maman,
T'as continué notre éducation sans « Papa »
Et tu n'as jamais baissé les bras
J'vois qu't'en restais pas à ça
Toujours là t'étais, pour Emma et moi,
Pour chacun de nos besoins,
J'sais pas comment j'te reuandrai ça*

*J'pense, même, j' en suis sûre de ça, qu'on a d'la chance
d'être tombées sur toi.
Avec toi, on n'a pas été faciles
Malgré que ça partait souvent en vrille
Pour toi, ça tenait pas qu'à un fil.*

*Sache qu'on restera toujours tes filles
J'sais que tu te fais beaucoup de soucis
Mais t'inquiète pas pour nous, vis ta vie
On t'aime et on t'aimera toujours
Pour toi y'a qu'de l'amour, au jour le jour.
Maman, c'est grave comme je t'aime
Mais j'ne t'ai jamais fait part du thème
C'était mon grand dilemme.*

*Sache que tu resteras toujours dans mon coeur.
N'aie pas peur,
Ma plus belle des fleurs ...*

Miss Lee



Marc Favez, chef de projet pour les manifestations du jubilé SPJ



Quelques-uns des auteurs, lors de la création du recueil

4. Les archives se dévoilent

Le 17 novembre, les archives cantonales ont ouvert leurs portes au public. L'occasion de découvrir, outre les kilomètres d'archives conservées, l'utilité de cette conservation et quelques-unes des problématiques rencontrées par les archivistes.

Les Archives cantonales vaudoises (ACV), à la rue de la Mouline, à Chavannes-près-Renens, se sont dévoilées le samedi 17 novembre 2007. Cette journée «portes ouvertes», placée sous le patronage de l'Etat de Vaud, s'inscrivait dans le cadre de la Journée suisse des archives, consacrée au thème «Les archives au service de chacun»; la Journée suisse des archives à laquelle se joignait les ACV était la troisième du genre depuis 1997.

Présentes sur place, l'Association vaudoise des secrétaires municipaux, la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie et le Cercle vaudois de généalogie étaient les partenaires de la manifestation. Cette collaboration des multiples acteurs concernés par l'archivage a permis d'offrir aux visiteurs des stands d'animation, une exposition «Quand l'héraldique prend ses quartiers», des conférences et une vente de livres d'histoire.

Dossier pédagogique

Un dossier pédagogique *Ecole-Musée* N° 18 a été spécialement élaboré et officiellement présenté à cette occasion par ses concepteurs : Jean-Luc Wermeille, Ana Vulić et Patrik Minder. Premier numéro des dossiers pédagogiques à traiter des archives, il fait porter l'attention sur «Les coulisses de l'Histoire vaudoise». Sont abordées des questions fondamen-

tales sur le sens de la mémoire et du patrimoine documentaire, ainsi que sur les exigences de l'écriture en histoire. Les dossiers pédagogiques *Ecole-Musée* sont une production du Service des affaires culturelles du DFJC (<http://www.vd.ch/fr/themes/culture/ecole-musee/dossiers-pedagogiques/>).

Un programme copieux

Outre la présentation du nouveau dossier *Ecole-Musée* sur les archives, les conférences ont abordé des sujets très divers tels que «Le rôle du secrétaire municipal dans la constitution d'une mémoire communal», «Le parcours du document», ou encore le droit matrimonial et les recherches généalogiques dans la perspective de répondre à la question: «Qui seront nos ancêtres demain?». L'utilité des archives pour les citoyens ainsi que les moyens actuels de gestion et de recherche ont également été présentés lors de cette journée.

Les visiteurs des stands ont eu lors de cette journée tout loisir d'observer les techniques de conservation et de recherche. De plus ils ont été amenés à découvrir les locaux des ACV en cours de transformation, et ont ainsi concrètement pu réaliser ce que représente le stockage de dizaines de kilomètres de documents.

suite en page 6 →



Les Archives cantonales en bref

- Créées en 1798, à l'époque de l'indépendance vaudoise, pour récupérer « la collection des titres et documents de toute espèce formant les archives dites du Pays de Vaud », elles constituent la plus ancienne institution patrimoniale du canton de Vaud.
- Le beffroi de la Cathédrale de Lausanne logea les Archives cantonales vaudoises entre 1798 et 1955.
- Un bâtiment hautement sécurisé construit exclusivement pour leurs besoins est inauguré, le 1er octobre 1985, sur la commune de Chavannes-près-Renens (investissement de 15 millions de francs).
- Nomination du premier archiviste cantonal, le 5 décembre 1837 (Pierre-Antoine Baron).
- Plus de 27'500 mètres linéaires d'archives : l'un des patrimoines écrits les plus imposants et les plus denses de Suisse (en particulier pour la période médiévale).
- Des documents écrits d'avant l'an mil (le premier original date de 964).
- 660 mètres linéaires d'archives engrangées chaque année, dont 450 provenant de l'administration cantonale.
- 150'000 feuilles de cadastre entre 1650 et 1850 qui renvoient à l'ensemble des communes vaudoises.
- 5000 cartes historiques.
- Plus de 6000 bobines 35 et 16 mm et près de 4 millions de prises de vue.

- 8000 mètres linéaires en construction pour un budget d'investissement de 2'171'000 francs.
- Environ 2000 fonds d'archives privées qui enrichissent la Mémoire cantonale, en plus des archives officielles.
- En 2006, 5479 consultations annuelles par 2198 personnes différentes.
- Egalement en 2006, 935 réponses scientifiques ou administratives et 399 réponses données par téléphone.
- En 2005, 81 séances pour 1250 personnes tenant leur séance dans la salle de conférences des Archives cantonales, 33 groupes pour 563 personnes visitant les locaux.

Les Archives cantonales sont :

- un partenaire reconnu du réseau du patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud ;
- un secteur transversal de l'Etat, au service de tous les services de l'Administration cantonale et de l'Ordre judiciaire vaudois ;
- un conseiller et un partenaire des questions d'archivage et de gestion des informations des communes depuis 1896 ;
- un acteur et un promoteur de la recherche historique universitaire et grand public ;
- un des membres du Consortium de sauvetage du patrimoine documentaire en cas de catastrophe (COSADOCA) comprenant les bibliothèques et les services de l'Université de Lausanne et de l'Ecole polytechnique fédérale suisse ;

- un secteur en pleine évolution avec les nouvelles technologies qui doit renouveler ses modes de travail et faire face à des informations de plus en plus massives et diversifiées, mais curieusement qui n'ont jamais été aussi menacées de disparition.
- Budget annuel : 2 millions de francs pour 11,55 emplois temps plein.

Une convention signée avec Edipresse prévoit l'accueil à partir de 2008 par les Archives cantonales d'une partie des archives photographiques d'Edipresse réalisées entre 1960 et 1998 (personnalités vaudoises ou en relation avec le canton, les communes - urbanisme, transports, etc. - et divers thèmes - vie quotidienne, marché, fêtes, faits divers, phénomènes naturels, sports, etc., soit au total 150 mètres linéaires.

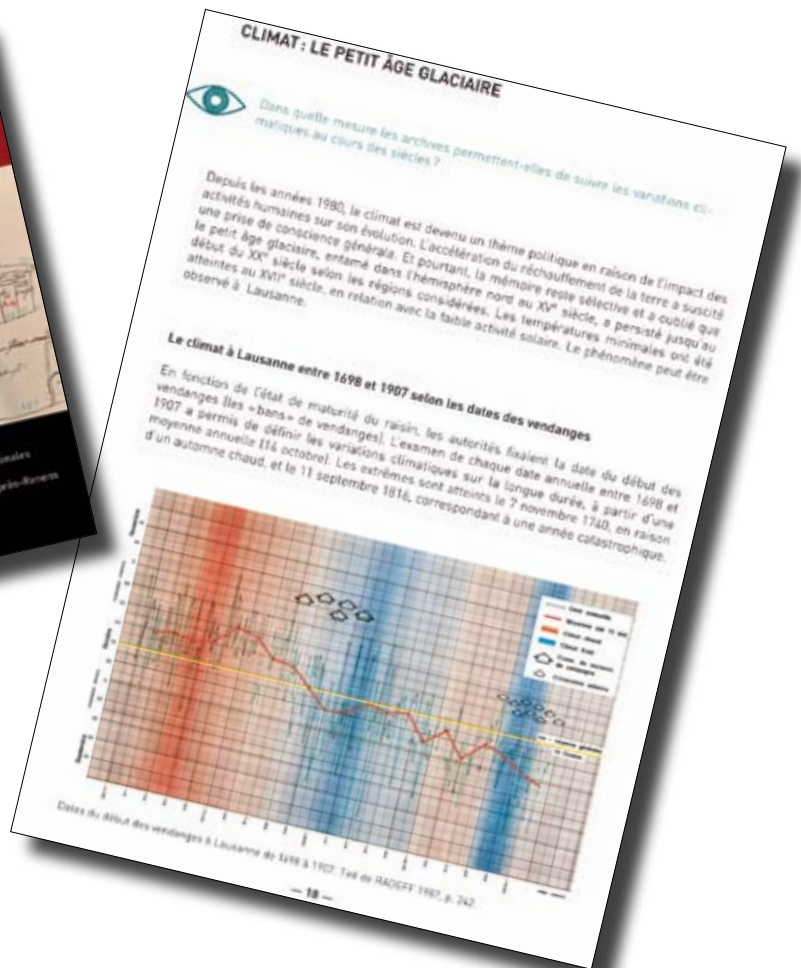
Archives cantonales vaudoises

Rue de la Mouline 32
1022 Chavannes-près-Renens
021 316 37 11
fax 021 316 37 55
E-mail : info.acv@vd.ch
Web : www.vd.ch/archives-cantonales

Dossier pédagogique

Les Archives cantonales vaudoises ont préparé, en collaboration avec Ecole-Musée (cf. [DFJC informations n°3](#)), un dossier pédagogique intitulé *Les coulisses de l'histoire vaudoise*. Ce dossier, le n°18 de la série des *dossiers pédagogiques Ecole-Musée*, est destiné à consolider les liens entre les écoles et les institutions culturelles vaudoises.

Les activités proposées dans ce dossier sont destinées particulièrement aux élèves des gymnases. Elles s'adressent aux enseignants d'histoire (l'entier du dossier), de géographie (parties du dossier sur la cartographie, la toponymie et le climat) et de langues (partie sur la toponymie). Le site Internet des archives cantonales, <http://www.vd.ch/fr/themes/culture/archives-cantonales>, ainsi que le site de la structure Ecole-Musée, <http://www.vd.ch/fr/themes/culture/ecole-musee> comprennent des éléments complémentaires au dossier : consignes d'activités, références bibliographiques, ainsi que des documents qui, faute de place, n'ont pas pu être intégrés à la version papier. Ces activités de découverte ont pour objectif d'aider l'enseignant à préparer une visite dynamique du bâtiment des ACV.



Un peu d'histoire

Issues de l'Indépendance vaudoise, les Archives cantonales sont la plus ancienne institution officielle du canton. Leur champ d'intervention concerne principalement les documents écrits. Elles assurent d'abord le dépôt central des archives de l'administration cantonale tout en travaillant en réseau avec les autres institutions patrimoniales du canton. Elles conseillent ainsi les autorités communales dans la gestion de leurs archives, sans centraliser pour autant leur documentation. Elles servent aussi la mémoire cantonale en accueillant de nombreux fonds d'archives privées en relation avec le canton de Vaud.



5. L'OPTI nord-vaudois a construit un puits « humanitaire » à Yverdon

L'OPTI nord-vaudois a, dans le cadre d'un projet pédagogique conduit une collaboration avec l'association humanitaire MEDAIR, construit un puits témoin sur la plage d'Yverdon, sur le modèle de certains puits forés en Afrique.

Le 21 mai, l'inauguration d'un puits « humanitaire » sur la plage d'Yverdon-les-Bains marquait l'aboutissement d'un projet d'envergure commencé début 2007. Cette inauguration était en effet le résultat de quelques mois de travail car, depuis le début de l'année, 130 élèves de l'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion (OPTI) s'étaient mobilisés pour soutenir la construction de puits d'eau potable au Darfour et à Madagascar. Le projet, unique en Suisse, prévoyait de sensibiliser le grand public à la problématique de l'eau en construisant, sur la plage d'Yverdon-les-Bains, un puits identique aux puits projetés pour l'Afrique. Le puits « humanitaire » de démonstration, creusé selon la technique de *Well Jetting*, a donc été inauguré à la plage d'Yverdon-les-Bains, en présence des élèves de l'OPTI et de leurs maîtres, de représentants des autorités scolaires et politiques, ainsi que de l'organisation suisse d'aide humanitaire d'urgence et de réhabilitation MEDAIR. L'inauguration du puits et la démonstration de son fonctionnement ouvraient la « semaine de l'eau » organisée par les élèves au profit des projets humanitaires de MEDAIR liés à l'accès à l'eau potable.

Les dons récoltés par les élèves de l'OPTI ont été intégralement versés à MEDAIR, pour ses projets liés à l'eau et à l'assainissement dans les pays touchés par des crises, des conflits ou des catastrophes. Le chèque remis à MEDAIR se montait à 23'271 francs. Le projet « Eau » était conduit par les classes yverdonnoises de l'OPTI, soit environ 150 élèves et enseignants. (Renseignements : www.leau.ch)

La collaboration des ingénieurs

En mars 2007, une équipe de futurs ingénieurs de la Haute Ecole d'ingénierie et de gestion (HEIG) à Yverdon, sous la conduite du professeur Claude-Marie Marcuard, a procédé à des mesures préalables afin de déterminer, sur la plage d'Yverdon, quels étaient les



Le travail préparatoire

endroits les plus favorables à l'implantation d'un puits. La même équipe a ensuite procédé à des fouilles sur les trois endroits retenus, en fonction de graphes des résistivités électriques du terrain. Le Service des travaux de la Ville d'Yverdon-les-Bains avait mis à disposition ses moyens en hommes et en machines pour ces trois creuses de vérification.

La technique de Well Jetting

La technique de *Well Jetting* est celle qui a été utilisée pour creuser le puits à la plage d'Yverdon-les-Bains. Relativement récente, elle a fait l'objet d'une démonstration en 1982 au nord du Nigéria. Le principe consiste à injecter de l'eau sous pression dans un sol sablonneux afin d'atteindre une nappe phréatique. Une fois, le trou foré, la pression est inversée et l'eau aspirée afin d'obtenir une eau potable. L'installation d'une pompe permet ensuite d'exploiter cette source d'eau.

Une méthode économique

Le *Well Jetting* est une technique peu coûteuse et rapide par rapport aux autres techniques de forage de puits ; 400 francs financent le forage d'un puits, 500 francs fournissent une pompe à eau.

Un puits creusé par *Well Jetting* peut être équipé d'une pompe manuelle ou d'une pompe à moteur. Une pompe manuelle est une excellente solution ; une expérience récente de terrain a démontré des rendements de l'ordre de 90-150 litres par minute, à l'aide de pompes à aspiration centrifuge. Un réservoir ainsi alimenté et comportant plusieurs robinets peut approvisionner des milliers de personnes.

Dans un sol constitué de sable ou assimilé, un puits peut être terminé en quelques minutes. Là où il y a une couche d'argile, sur la surface par exemple, le temps sera prolongé, du fait qu'il faut creuser cet argile à la main (le *Well Jetting* ne fonctionne pas dans des couches dures d'argile). Un puits peut dans ce cas être creusé dans une durée d'une demi-journée à un jour. Là où les roches sont présentes dans un sol arénacé (qui est de la nature du sable), plusieurs tentatives peuvent être nécessaires. Une équipe de quelques personnes peut installer jusqu'à six puits par jour.

Le *Well Jetting* est une technique qui utilise la pression de l'eau pour forer. Cette technique est limitée à 10 mètres de profondeur au plus, et ne peut être mise en oeuvre que dans un sol non meuble (sable, vase, boue).

Avantages de la technique de Well Jetting

Installation facile : une équipe de quelques personnes peut installer jusqu'à 6 puits par jour.

Équipement bon marché : le faible coût permet à des agriculteurs et à des familles de le mettre en oeuvre. Poids léger : la technique ne requiert pas de plateforme de forage lourde.

Facilité de transport : un simple véhicule permet de transporter le matériel.



Le forage

Eau plus propre : l'eau est plus propre que celle des puits ouverts ; elle est dans la plupart des cas propre à la consommation.

Economie de terrain : il n'est pas nécessaire d'utiliser de grande surface de terrain.

Réduction des pertes dues à l'évaporation : un puits foré par *Well Jetting* évite l'évaporation d'eau, constatée dans des puits ouverts.



Le résultat final, comme ici à Madagascar

6. Information sur les recours au sein de la scolarité

Chaque été, la fin de l'année scolaire est marquée par le dépôt d'un certain nombre de recours. Par rapport à l'ensemble des décisions prises au sein des établissements de formation, le nombre de recours est cependant très faible, ce qui reflète la qualité des décisions prises par les professionnels de l'école.



Sur l'ensemble des décisions prises dans les établissements de formation vaudois, le nombre des recours au DFJC est faible. Considérant la tendance de plus en plus marquée dans notre société à contester les décisions des autorités, qu'elles soient scolaires ou autres, la faible proportion des recours est la marque de la qualité des décisions prises dans les établissements de formation.

Le secrétariat général du DFJC, à qui incombe la gestion de ces recours, remercie toutes les personnes qui, cet été, ont contribué à traiter les recours reçus. Un vrai défi compte tenu des impératifs de la procédure et des délais à tenir dans cette période particulière de l'année.

Deux cas bien caractéristiques

Il est difficile de faire des généralités sur les motifs pour lesquels un recours est accepté; voici deux cas qui illustrent bien les difficultés rencontrées.

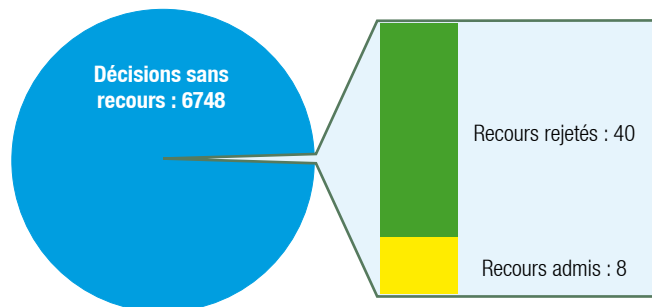
Cas 1

L'élève A n'est pas orientée conformément aux prévisions de ses parents alors que, toute l'année, elle a eu des évaluations plutôt bonnes. Surprise, sa famille recourt contre cette décision. Assez déterminée, elle sollicite l'assistance de son assurance de protection juridique. Lors du traitement du recours, il s'avère que les autorités de recours ne parviennent pas à comprendre les motifs qui ont fondé la décision. Certains éléments lui paraissent contradictoires. Le recours est admis. La décision initiale est cassée. L'établissement scolaire devra reprendre sa décision qui pourra être la même que la première fois. Il devra alors mieux expliciter les raisons qui lui auront fait prendre sa décision.

Cas 2

L'élève B, ayant été malade une partie du printemps, souhaite bénéficier d'une réorientation ascendante afin de refaire son année en 7^e VSG. Constatant qu'il n'a obtenu que 14 points au lieu des 15 requis par l'article 35 du règlement, la Conférence des maîtres n'accorde pas la réorientation ascendante. Toutefois le procès-verbal ne fait pas mention de la maladie de l'élève B. Les parents recourent en faisant valoir que la maladie de B a diminué sa capacité. Le recours est admis. La décision initiale est cassée. L'établissement scolaire devra reprendre sa décision qui pourra être la même que la première fois. Le procès-verbal de la Conférence des maîtres devra alors mentionner que l'état de santé de B aura été pris en compte dans la décision.

Décisions d'orientation en fin de cycle de transition, données 2007



Les établissements ont, en 2007, prononcé 6796 décisions d'orientation pour les élèves qui terminaient leur cycle de transition. Sur ces 6796 élèves, 48 recours ont été déposés dont 8 seulement ont été admis.

Recours contre les décisions prises dans l'enseignement obligatoire en 2007	admis	rejeté	irrecevable	retiré	total
enclassement		13	6	6	25
orientation	8	31	5	4	48
réorientation	3	7	1	2	13
promotion / points de faveur	7	18	2	1	28
prolongation de scolarité	3	4	3		10
maintien	1	9	2	1	12
divers	3	10	6	3	22
total	25	92	25	17	159

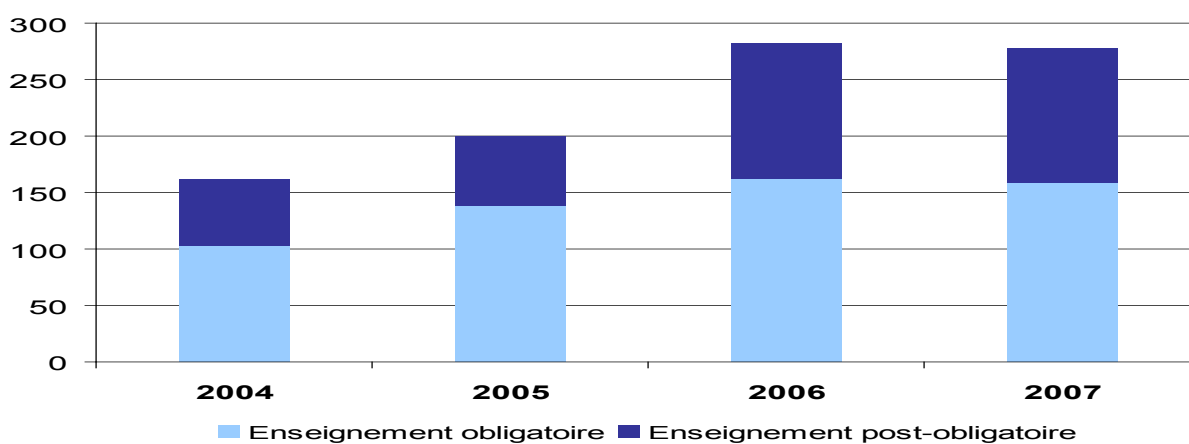
Recours admis (16 % des cas) : la décision prise dans l'établissement scolaire est annulée (l'établissement est chargé de rouvrir son processus de décision, quitte à prendre la même décision, mais en respectant la procédure et en documentant mieux ses arguments – voir cas 1 encadré plus bas), ou modifiée (l'établissement n'a plus à intervenir).

Recours rejeté (58 % des cas) : la décision prise dans l'établissement scolaire est confirmée tant sur le fond que sur la forme.

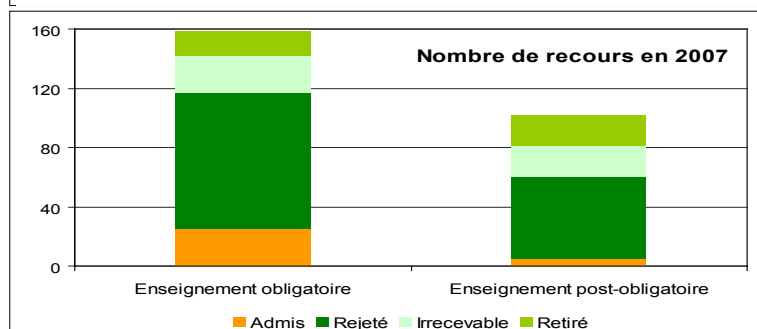
Recours irrecevable (16 % des cas) : l'autorité de recours n'entre pas en matière. Par exemple, parce que le recours a été formé après le délai légal, ou que l'avance de frais n'a pas été versée dans le délai imparti, ou encore que le recourant n'a pas la qualité pour recourir.

Recours retiré (11 % des cas) : la famille renonce à poursuivre la procédure.

Evolution des recours aux niveaux obligatoire et postobligatoire



Léger repli du nombre des recours en 2007.



7. WorldSkills, concours mondial des métiers

Tous les deux ans, WorldSkills, un concours mondial des métiers, réunit les meilleur-e-s jeunes professionnel-le-s de 48 nations afin de leur permettre de démontrer leurs compétences. Cette année, trois Romands, une Vaudoise, un Vaudois et un Fribourgeois font partie de la délégation helvétique.

Gymnastes, patineurs, skieurs ou encore hockeyeurs ne sont pas les seuls, loin de là, à pouvoir prendre part à des championnats du monde. En effet, si ce type de rencontre existe pour la plupart des disciplines sportives, une compétition similaire existe également pour les tôleurs/carrossiers, les fleuristes, les coiffeurs, les constructeurs de machine, les concepteurs de site Internet et bien d'autres disciplines. Intitulé *WorldSkills*, ce championnat d'un autre type permet régulièrement aux meilleurs jeunes professionnels des pays participants de démontrer leurs compétences et talents au sein de compétitions très rigoureuses.

Shizuoka 2007

Après Saint-Gall en 2003 et Helsinki en 2005, c'était au tour de Shizuoka, au Japon, d'accueillir le concours mondial des métiers, du 14 au 21 novembre 2007. Cette année, ce sont 40 jeunes suisses qui se sont présentés dans les 45 métiers et techniques du championnat, dont huit jeunes femmes. Ils se confrontaient à plus de 800 autres concurrents venus de 48 nations.

Seuls les candidats obtenant au minimum 500 points peuvent prétendre au diplôme d'excellence. Un but atteint, cette année, pour Patrick Huser, installateur sanitaire.



Et les ambitions étaient grandes. En effet, lors des deux dernières éditions, c'est la délégation suisse qui s'est imposée au classement des nations. Pour la seule édition de 2005, ce ne sont pas moins de 5 médailles d'or, 7 d'argent et 6 de bronze qui ont été glanées par les « athlètes » suisses.

Ces succès au niveau international sont une preuve manifeste de la haute qualité de la formation professionnelle initiale en Suisse et atteste la pertinence du système dual en vigueur dans notre pays.

suite en page 11 →

Cinq questions à Thomas Hilger, *teamleader*

DFJC info : Comment êtes-vous devenu membre de Swisscompétence (l'encadrement des sélections nationales et de la délégation suisse) ?

TH : J'ai été actif depuis 1997 dans l'organisation des championnats suisses des métiers pour les peintres en bâtiment, d'abord expert, puis chef expert pour ces concours. J'ai également participé à la préparation pratique des candidats jusqu'au concours de Saint-Gall en 2003. J'ai ensuite été nommé *teamleader* en été 2004 par le Conseil de fondation de Swisscompétence.

DFJC info : Que faut-il faire, lorsque l'on est apprenti-e pour être sélectionné-e pour ce concours ?

TH : Pour chaque métier, c'est l'association professionnelle concernée qui fixe les critères, mais en général il faut au minimum un 5.0 en pratique, à l'examen de fin d'apprentissage.

DFJC info : Les concours de métier sont-ils perçus de la même manière entre les différentes régions linguistiques de Suisse ?

TH : La médiatisation de ces concours est plus forte en Suisse alémanique, d'où une représentativité romande et tessinoise relativement faible ; l'engouement pour ce type de championnat suit l'impact médiatique.

DFJC info : Les sélectionné-e-s helvétiques sont-ils/elles tou-te-s issu-e-s d'une formation en mode dual ? Est-ce également le cas des concurrent-e-s des autres pays ?

TH : Tous sont issus du mode dual, sauf exceptions qui nous viennent d'écoles de métiers. Ce mode dual, on ne le trouve que dans les pays qui nous entourent, notamment le Liechtenstein, l'Allemagne et l'Autriche.

DFJC info : Outre votre engagement dans l'encadrement de l'équipe suisse, vous êtes également maître d'apprentissage au Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP). Quels sont les parallèles que vous pouvez tirer entre ces deux activités ?

TH : Elles semblent de prime abord assez éloignées l'une de l'autre, avec d'un côté des jeunes en difficulté et de l'autre l'élite suisse, voire mondiale. Ce qui pour moi est intéressant et motivant dans les deux activités, c'est de créer un cadre qui permette à chacun d'exploiter le maximum de son potentiel.



L'histoire de *WorldSkills*

WorldSkills, le championnat mondial des métiers, trouve son origine en Espagne, en 1947. Pour répondre au besoin de travailleurs qualifiés dans ce pays, une compétition fut établie afin de créer un esprit d'émulation entre les jeunes professionnels des différentes branches, et faire découvrir dans le même temps au public la modernité et la diversité des compétences professionnelles présentées. La première compétition se déroula donc sur un plan national et réunit quelque 4000 apprentis d'une douzaine de secteurs d'activités liés à la mécanique.

Dès 1950, le voisin portugais se montra intéressé et prit part à la première compétition internationale de jeunes professionnels. De nombreux observateurs suivirent avec intérêt cette compétition et, séduits par l'idée, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, le Maroc et la Suisse s'inscrivirent pour l'édition de 1953.

En 1954, un comité international constitué de délégués des pays participants se mit en place, composé d'experts techniques et d'« officiels ». Dès lors, la compétition ne cessa de se développer pour devenir mondiale en 1970, année où elle se déroula pour la première fois au Japon.

www.worldskills.org

Dernières compétitions :

Helsinki 2005
Saint-Gall 2003
Séoul 2001

Prochaine compétition :

Calgary 2009

→ suite de la page 10

Un entraînement des plus sérieux

Outre les compétences personnelles de chacun des membres de la délégation helvétique, la création d'un véritable esprit d'équipe, doublé d'un moral de battant est primordiale pour obtenir les meilleurs résultats possible. C'est pourquoi l'encadrement des candidats a notamment organisé trois week-ends de préparation à Tenero, Spiez, et Morges.

Lors de ces rencontres, le programme suivi par les jeunes professionnels comportait des exposés, du sport, ainsi que de la préparation mentale avec, notamment, des exercices de sophrologie. Les repas du soir quant à eux se préparaient en commun.

Outre ces week-ends, les candidats ont également pris part à des exercices de renforcement du mental, tels qu'une marche sur des braises à Wettingen, ou encore une formation de base sur les médias.

La compétition

WorldSkills est le plus grand concours de métiers du monde. Les épreuves, qui se déroulent sur quatre jours, permettent aux candidats de se mesurer à des normes professionnelles de rang mondial, les récompensant en médailles d'or, d'argent ou de bronze. Comme dans d'autres compétitions, les meilleurs des «viennent ensuite» sont également

récompensés par un diplôme. Chaque épreuve est jugée au fur et à mesure – des points étant attribués à chaque étape de réalisation.

Les Romands et Worldskills

Cette année, trois Romands font partie de la délégation helvétique, une candidate et deux candidats : Carole Corminboeuf d'Avenches en coiffure, Luc Monachon de La Sarraz en tôlerie/carrosserie et David Grandjean de Romont en boulangerie.

Si ces trois représentants s'accordent à reconnaître les difficultés dues à la barrière des langues dans une équipe dont les 37 autres membres viennent de la Suisse alémanique, ils ont pu cependant compter sur l'appui important des deux *coaches* de l'équipe, Jacqueline Mader et Thomas Hilger, tous deux francophones.

Afin de parfaire leur formation tout en préparant activement leur séjour au pays du Soleil-Levant, Carole Corminboeuf et David Grandjean ont fait le choix de quitter leur emploi pour, en ce qui concerne la première, suivre une formation spécifique à Zurich et, pour le second, trouver un travail à Lucerne. Luc Monachon, quant à lui, a préféré miser sur une préparation physique à toute épreuve, afin d'être au mieux de sa forme pour participer dans la catégorie tôlier en carrosserie.

Résultats

Après avoir remporté le classement par équipe lors des deux dernières éditions, cette année la Suisse s'est classée troisième.

Médailles d'or : 5

Nadine Berger, soins de beauté
Ciril Stefanin et Adrian Trachsel, mécatroniciens, en équipe

Mirko Tschenett, carreleur
Daniel Keller, ferblantier couvreur

Médailles d'argent : 7

Adrian Wenger, charpentier
Michael Schafflützel, construction métallique
Fabian Furrer, modeleur
Marco Mehr, cuisinier

Claudia Derrer, imprimeuse
Nicole von Ah, couturière

René Bless, menuisier

Médailles de bronze : 5

Yan Lacher, plâtrier
Beat Schläppi, ébéniste
Simon Gisler, installateur électrique
Carole Corminboeuf, coiffeuse
Mélanie Egger, peintre et décoratrice

Diplômes d'excellence : 18

Stefan Balsiger, contrôle industriel
Marco Petschen, peinture automobile
Reto Gätzi, soudeur
Patrick Huser, installateur sanitaire
Yves Heller, polymécanicien
Julia Scussel, service de restauration
Marc Stämpfli, mécanicien industriel CDAO
Stefan Brunner, maçon
Manuela Aebischer, pâtissière confiseuse
Simon Steiger et David Keller, jardiniers paysagistes, en équipe

Sacha Grossenbacher, web design
Pascal Loher, électronicien industriel
David Rust, bijoutier joaillier
Thomas Schaber, tourneur CNC
Diego Poltera, fraiseur CNC
Philippe Allenbach, technicien en automobile
David Grandjean, boulanger

Ont également participé :

Silvio Walker, tailleur de pierre ; Luc Monachon, tôlier carrossier ; David Hostettler, technologies de l'information et applications de logiciels ; Pascal Meier, gestionnaire de réseaux informatiques ; Sabrina Kradolfer, fleuriste



Jan Lacher, plâtrier, médaille de bronze



Patrick Huser, installateur sanitaire, diplôme d'excellence



La délégation suisse



Le stand suisse au «village des métiers»

8. L'Ecole de couture et ses créations

Lors du dernier Comptoir suisse, du 14 au 23 septembre 2007, les élèves de l'Ecole de couture de Lausanne ont présenté quotidiennement un défilé de couture.

Du 14 au 23 septembre 2007, l'Ecole d'arts appliqués - Ecole de couture de Lausanne (ECL) a été invitée par le Comptoir suisse à organiser et présenter un défilé. Ce défilé intitulé « Orchidée » a été offert tous les jours aux visiteurs de la foire.

En organisant des défilés, l'ECL donne à ses élèves la possibilité de réaliser des mandats, de la commande initiale jusqu'au produit destiné à être porté ; outre les défilés, l'ECL participe à des manifestations, des expositions et habille une clientèle.

En passant par toutes les étapes, telles que rechercher des tendances pour suivre un thème, respecter des lignes, jouer avec les couleurs et mettre en valeur la qualité des matières premières, l'ECL tend à développer chez ses élèves le goût du bel ouvrage et le bonheur de créer.



L'ECL

L'Ecole d'arts appliqués - Ecole de couture de Lausanne (ECL) est une école de métiers à plein temps, reconnue par le Canton et la Confédération. Elle permet aux jeunes filles et jeunes gens d'entreprendre des études dans le domaine de la couture. Par un enseignement pratique et théorique d'une durée de 3 ans, l'ECL prépare les élèves à l'examen de fin d'apprentissage en vue d'obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC). A certaines conditions, les élèves peuvent aussi obtenir le diplôme de l'Ecole de couture. La formation conduit aux métiers de créateur et créatrice de vêtements, styliste, technicienne de l'habillement, costumière de théâtre, nettoyeur et nettoyeuse de textiles, et modiste.

9. Le Léopard arrive... prochainement

Apple a débuté la commercialisation de son nouveau système d'exploitation, baptisé Leopard. Ce système sera progressivement déployé au sein du parc informatique du DFJC dès le printemps 2008.

Les établissements scolaires sont en très grande majorité équipés d'ordinateurs «à la pomme». Or la société Apple vient de commencer la diffusion de son nouveau système d'exploitation, la version 10.5 baptisée *Leopard*, alors que la plupart des ordinateurs des établissements sont encore équipés de la version 10.4 et que les appareils de 5 ans et plus ont la version 9 du système. *Leopard* comprend certes un certain nombre de nouveautés graphiques et techniques, mais son mode de fonctionnement n'est pas révolutionnaire et n'accélère pas significativement la puissance de travail des ordinateurs en ce qui concerne les tâches effectuées couramment.

Si l'évolution amenée par Apple dans son système d'exploitation correspond au principe du monde de l'informatique – un marché appelant les clients à se mettre à jour très régulièrement – lorsqu'un client possède un parc informatique de plus de 12'000 machines au service de plus de 100'000 usagers potentiels (écoliers, étudiants, enseignants), un tel transfert doit être étudié, puis déployé, selon un programme précis.

Un déploiement progressif

C'est pourquoi, dans un premier temps, l'Unité informatique du DFJC va :

1. vérifier le bon fonctionnement et la stabilité de *Leopard* pour une utilisation en milieu scolaire
2. effectuer des tests exhaustifs de manière à s'assurer de la compatibilité avec les principaux logiciels utilisés au DFJC
3. former les techniciens au support du nouvel outil
4. préparer le déploiement du nouveau système; le



Comme nouveauté, *Leopard* offre un système de sauvegarde qui, couplé à un disque dur externe, permet de retrouver aisément des fichiers ou dossiers effacés par erreur.

nouveau système d'exploitation sera ainsi pris en charge progressivement dès le printemps 2008, au gré de l'acquisition de nouvelles machines ou lors du remplacement d'ordinateurs. En outre, en adéquation avec les pratiques mondiales, l'unité

informatique arrêtera le support de l'ancien système d'exploitation Mac OS 9, dès le 30 juin 2008. Des questions techniques peuvent être soumises à l'Unité informatique du DFJC, par courriel à l'adresse support@vd.educanet2.ch.

Et ... FileMaker Pro V9

FileMaker a également annoncé début septembre la parution de la nouvelle version 9 de son logiciel de base de données. Avant d'autoriser une éventuelle migration vers cette nouvelle version, plusieurs éléments doivent être examinés par l'unité informatique du DFJC, notamment :

- Les nouveautés apportées par la version 9 sont-elles nécessaires au bon fonctionnement des établissements de formation ?

- Les équipements hardware et software actuels sont-ils compatibles avec la version 9 ?
- Les coûts de licences sont-ils supportables par les budgets du DFJC ?
- L'arrivée du projet SIEF (système d'information des établissements de formation) ne va-t-elle pas changer profondément les outils de gestion utilisés, corollairement les besoins liés à FileMaker Pro ?

Ce n'est qu'après cette analyse que l'unité informatique du DFJC pourra se prononcer sur l'achat de la nouvelle version 9 de FileMaker Pro.

10. Apprenti-e ou apprenant-e ?

Faut-il continuer de dire *apprenti-e*, ou remplacer ce vocable par *apprenant-e* ? c'est la question que se posent tou-te-s celles et ceux qui touchent au monde de la formation professionnelle initiale, c'est-à-dire de l'apprentissage.

L'entrée en vigueur des nouvelles loi et ordonnance sur la formation professionnelle, le 1^{er} janvier 2004, a amené la question d'usage concernant les vocables *apprenti-e* ou *apprenant-e*, tout en entérinant le recours aux formulations épécènes. Une nouvelle terminologie officielle, accessible sur le site Internet de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle – www.csfp.ch, accompagnait la loi.

Apprenti-e

Apprenti-e reste la dénomination traditionnelle encore utilisée par un large public, au quotidien. Cette dénomination semble continuer de particulièrement convenir aux professions et métiers, porteurs eux aussi d'une certaine tradition. Mais le vocabulaire de la formation professionnelle change au gré des changements intervenant dans les métiers ; ces changements sont alors avalisés par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT).

Apprenant-e

Dans le lexique de la formation professionnelle, l'*apprenant-e* est défini-e de la même manière que l'*ap-*

prenti-e : « Personne en formation. Est considérée comme personne en formation celui ou celle qui a achevé la scolarité obligatoire et a conclu un contrat d'apprentissage pour apprendre une profession selon les dispositions d'une ordonnance sur la formation professionnelle initiale. »

Distinction

Dans le supplément *formation* de *L'Express*, de *L'Impartial* et du *Journal du Jura* (octobre 2007), la journaliste Nicole Hager rapporte les propos suivants d'Hugo Barmettler, suppléant du chef de la formation professionnelle et de la technologie, à l'OFFT ; celui-ci estime que toutes les modifications de vocabulaire se justifient parce qu'il y a lieu de valoriser l'image de l'apprentissage : « Les métiers de la santé, du social et des arts, de l'agriculture et de la sylviculture ont fait leur entrée dans la nouvelle loi sur la formation professionnelle. Il a fallu trouver un dénominateur commun pour nommer les personnes en formation dans ces différents domaines, ainsi que dans l'industrie, le commerce et l'artisanat. Si le mot *apprenti* est lié à une tradition artisanale et industrielle, il convenait

moins aux domaines du social et de la santé, où il y a peu ou pas d'apprentis. Par souci d'harmonisation, le terme d'*apprenant* s'est donc imposé. »

Une phase de transition

A l'évidence, l'usage des deux vocables *apprenti-e* et *apprenant-e* est dans une phase de transition. L'évolution devrait peu à peu toucher toute la Suisse romande. Ainsi la nouvelle terminologie apparaît associée aux professions apparues dans le cadre de formations professionnelles initiales récemment créées. Faut-il pour autant renoncer au mot « *apprenti* » ? la chose paraît d'autant plus difficile que ce mot fait partie d'un patrimoine tant littéraire que professionnel ; les avis sont donc très partagés à ce propos, « *apprenant* » apparaissant à certains comme jargonnant ; en outre, l'expression « *personne en formation* », commune à la définition lexicale de l'*apprenti* comme de l'*apprenant*, tend parfois à remplacer l'un et l'autre de ces deux vocables. Aujourd'hui, l'usage est donc loin d'être fermement établi et ne saurait se résumer à la seule querelle entre les anciens et les modernes, voire à une nécessité d'harmonisation des textes légaux.

11. Publications récentes de l'URSP

Chaque année, l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP) édite un certain nombre de publications sur divers aspects de la formation dans le canton de Vaud. Voici une présentation de quelques-unes des publications 2007.

L'école enfantine en Suisse romande et au Tessin : état de situation et questions actuelles

Depuis le début des années 90, les réflexions et les propositions concrètes sur l'école enfantine se sont intensifiées, tant au niveau régional, que national et international. Les analyses figurant dans les différentes études sont convergentes sur un point: les apprentissages réalisés dans la petite enfance sont primordiaux pour la suite du parcours scolaire et pour la formation tout au long de la vie, et il faut leur consacrer davantage de réflexions, de moyens financiers et de ressources humaines.

Cette publication est un prolongement du rapport faisant un état de situation du préscolaire en Suisse, publié par la CDIP à la fin de l'année 2006 (Wannack, Sörensen Criblez, & Gilliéron Giroud, *Etudes et Rapports* 26B). Ciblée essentiellement sur la Suisse latine, elle propose des informations plus étendues et plus détaillées notamment sur la situation de l'école enfantine dans les sept cantons romands et dans le canton du Tessin, ainsi que sur les réflexions menées ces dernières années, sur le préprimaire aux niveaux international, national et régional. Dans une série de synthèses par thèmes, l'auteure relève les différentes questions qui se posent actuellement dans le champ préscolaire, notamment en vue de l'avancement de l'âge d'entrée à l'école obligatoire et de l'engagement de certains cantons dans l'expérimentation du cycle élémentaire.

http://www0.dfi.vd.ch/ursp/activites/publications/ursp_publ/07.130_pg/PGG_130.pdf

Patricia Gilliéron Giroud, URSP 130, agrafé, 60 pages, 5 fr.

Quelle place pour l'allophone et la diversité culturelle à l'école : suivi d'un projet d'établissement

Les résultats scolaires des élèves allophones et migrants sont inférieurs à ceux des élèves qui parlent la langue scolaire en famille. Cette constatation se répète, au fil des évaluations cantonales ou internationales, dans le canton de Vaud comme ailleurs.

Comment lutter contre les difficultés scolaires de ces élèves ? Quels sont les facteurs qui influencent leur parcours scolaire ? Et comment faciliter leur intégration dans l'école du pays qui les accueille ?

Cet ouvrage tente d'apporter des pistes de réflexion, en s'appuyant d'une part sur une approche théorique, à travers une revue de littérature ciblée sur quelques aspects de cette vaste problématique. Il présente d'autre part une expérience qui s'est déroulée dans un établissement vaudois, avec l'objectif d'améliorer le parcours scolaire de ses nombreux élèves allophones.

La rencontre de la théorie et de la pratique ouvre des pistes pour chercher des solutions nouvelles, mais montre en même temps les limites auxquelles on se heurte et les obstacles à surmonter dans la mise en œuvre d'une approche interculturelle.

Gabriella Gieruc, URSP 07.3
broché, 153 pages, 13 fr.

D'un cycle à l'autre : étude des promotions et maintien en début de scolarité

Afin de mettre en évidence l'évolution de l'école vaudoise, ce rapport de l'URSP analyse les décisions de fin de cycle au CIN, au CYP1 et au CYP2, depuis la mise en œuvre de ces cycles. Après une baisse sensible des maintiens (cycle en trois ans), force est de constater que la nouvelle structure n'a pas permis de réduire durablement le taux de maintien dans notre canton (taux le plus fort de Suisse). Des explications sont avancées, relatives à des mécanismes sociaux ou institutionnels. Ce rapport traite aussi des différences de décision de fin de cycle en fonction de certaines caractéristiques individuelles des élèves (sexe, langue maternelle). Si les effets observés rejoignent des résultats déjà connus, leur apparition chez des élèves si jeunes signifie que la valorisation de certaines compétences particulières ou que d'autres facteurs contextuels semblent exercer très tôt leur influence sur le parcours des élèves.

Enfin, ce travail tente de comprendre la diversité des établissements scolaires dans leurs décisions de fin de cycle. Différents profils d'établissements peuvent être élaborés, mais ils souffrent de nombreuses exceptions et l'effet dû à chacune des volées semble être une des sources essentielles de variation.

http://www0.dfi.vd.ch/ursp/activites/publications/ursp_publ/06.128_prj/PRJ_128.pdf

Paola Ricciardi Joos, URSP 128, agrafé, 60 pages, 5 fr.

Le redoublement : un gage de réussite ? Revue de littérature et étude d'une volée d'élèves vaudois

Le canton de Vaud est un des cantons qui utilisent le plus souvent en Suisse le redoublement en cas de difficultés scolaires. La mise en place récente de cycles de deux ans au niveau primaire n'a pas permis de faire baisser les taux de redoublement. A l'heure où plusieurs pays pratiquent la promotion automatique avec succès, il convient de s'interroger sur la pertinence de cette mesure.

Ce rapport présente, dans une première partie, une revue de littérature à propos du redoublement : ses causes, son efficacité, ses conséquences et la représentation qu'en ont les principaux acteurs.

Dans une deuxième partie, l'auteure analyse, durant toute leur scolarité, une volée d'élèves du canton de Vaud, entrés en première primaire en 1995. Elle peut ainsi comparer les cursus scolaires des redoublants, dans une vision à long terme, avec ceux des autres élèves, notamment en ce qui concerne l'accès aux filières exigeantes et la réussite au certificat de fin de scolarité. L'étude montre dans quelle mesure le redoublement atteint – ou n'atteint pas – son but de remise à niveau des élèves, et son rôle dans la suite du parcours selon le moment où il intervient.

http://www0.dfi.vd.ch/ursp/activites/publications/ursp_publ/07.2_redoubl_kd.html

Karine Daepfen, URSP 07.2, broché, 112 pages, 13 fr.

Compétences des élèves vaudois à PISA 2003

Comparaison entre cantons, filières et types d'élèves, cette étude vise à approfondir les données récoltées dans le canton de Vaud lors de PISA 2003, seconde phase de l'enquête internationale consacrée principalement aux compétences en mathématiques. Trois approches sont proposées ici : une comparaison des résultats entre les cantons romands, entre les filières scolaires vaudoises et enfin une comparaison entre différents types d'élèves.

Ces analyses se fondent non seulement sur les performances des élèves, mais aussi sur les nombreuses informations qu'ils ont fournies à propos de leur environnement familial et scolaire. Les systèmes romands peuvent ainsi être comparés et analysés en termes d'efficacité et d'équité. L'auteur analyse aussi plus spécifiquement les performances et les différents regards que les jeunes portent sur l'école en fonction des filières qu'ils fréquentent. Enfin, par le traitement statistique des réponses individuelles, il fait ressortir l'influence relative des caractéristiques des élèves et de leur environnement sur leurs performances.

http://www0.dfi.vd.ch/ursp/activites/publications/ursp_publ/07.1_pisa03_jm.html

Jean Moreau, URSP 07.1, broché, 138 pages, 13 fr.

Le dossier d'évaluation dans la scolarité obligatoire du canton de Vaud : intentions et mise en œuvre

Le dossier d'évaluation constituait l'un des enjeux majeurs de la réforme de l'enseignement obligatoire du canton de Vaud entre 1997 et 2003. Investi d'attentes institutionnelles fortes et multiples, ce support aurait dû être utile à la communication entre les partenaires, au suivi des apprentissages, au renforcement d'une approche plus globale de l'élève ainsi qu'au développement d'une démarche d'évaluation formative. Sans doute « étouffé » par tant de rôles, le dossier d'évaluation a dû être redéfini, et les textes officiels actuels ne lui confèrent qu'une mission prioritairement administrative, de recueil de documents. Cette publication établit un bilan de l'introduction de ce support dans les classes vaudoises. Constituée de trois parties, elle retrace l'évolution des intentions énoncées par l'institution scolaire dans les textes officiels (lois scolaires, règlements et cadres généraux de l'évaluation); elle évoque, ensuite, l'avis des enseignants des établissements explorateurs, sur la mise en application du dossier, puis, en guise de conclusion, elle relève un certain nombre de constats généraux s'inscrivant, selon la mission de l'URSP, dans une perspective d'aide au pilotage du système scolaire.

http://www0.dfi.vd.ch/ursp/activites/publications/ursp_publ/06.127_pg/PGG_127.pdf

Patricia Gilliéron Giroud, URSP 127
agrafé, 60 pages, gratuit.

12. La déco se rue... show devant !

Depuis 3 ans, les élèves de l'Ecole supérieure d'arts appliqués de Vevey peuvent disposer de la collaboration de plusieurs commerçants afin de montrer diverses scénographies dans les vitrines de ces derniers. La dernière présentation s'est déroulée du 17 mai au 17 juin 2007.

Pour la troisième année consécutive, plusieurs commerçants veveysans ont mis leurs vitrines à disposition des élèves de la section Décoration de l'Ecole d'arts appliqués du Centre professionnel de Vevey (EAA CEPV).

Ainsi pendant un mois, les passants ont pu découvrir différentes scénographies imaginées et réalisées par les élèves de l'EAA CEPV. Cette présentation se déroule en partenariat avec le Service culturel de la Ville de Vevey, le comité du Festival des artistes de rues et les associations de commerçants veveysans. Cette année, le parcours *vitrites 07* célébrait le 15^e anniversaire du Festival des artistes de rue de Vevey.

Un exercice pratique

Bénéfique pour tous les acteurs du projet, le parcours *vitrites 07* permettait aux élèves et à leurs enseignants de vérifier les connaissances acquises avant l'échéance des examens de certificat fédéral de capacité (CFC) ; les élèves avaient à démontrer leurs capacités à réaliser, sur la base des demandes de leurs clients, une vitrine originale et attractive qui mît en valeur un produit et un thème. La ville, dont le slogan est « Vevey ville d'images », et les commerçants bénéficient de cette animation qui amène aussi le chaland à flâner dans les rues de la vieille ville.

Les artistes de rues

C'est le 15^e Festival des artistes de rues qui a constitué le thème du décor des vitrines à réaliser, cette année. Les vitrines étaient signalées par une petite bannière, des affiches et des dépliants intitulés « la



Laetitia Fantony, RAVANN Thés, 3^{ème} Prix des Commerçants, Tournoiement des saveurs et équilibre du goût.

déco se rue... show devant ! ». Le parcours s'étendait de l'EAA CEPV jusqu'à l'est de la ville, dans un quartier redevenu très actif. 27 vitrines s'offraient à voir au public.

L'Ecole supérieure d'arts appliqués de Vevey

L'Ecole supérieure d'arts appliqués du Centre professionnel de Vevey propose une formation professionnelle initiale, dont l'enseignement comporte trois domaines : le développement de compétences artistiques, l'acquisition de savoir-faire professionnels, du développement en culture générale et technique. La formation dure quatre ans dont une année de stage.



Cécilia Osterlof, 7 PLUS, Prix spécial de l'Ecole d'arts appliqués de Vevey, Les produits se sont ainsi transformés en objets.



Marine Taillard, AMPLIFON, 1^{er} Prix du public, Entendre la rue ! Stop - play. Le volume augmente au rythme du diabol.



Isaline Salamin, PHARMACIE CAPITOLE - TROIS COURONNES, Prix de créativité de la Ville de Vevey, Extrait de concentré d'essence d'artistes...



Caroline Berther, LA FEUILLE D'OR, 2^{ème} Prix des Commerçants, Tache de peinture : ça coule ! Plongez dans le monde coloré des artistes de rue !

13. L'informatique pédagogique se déploie

L'usage de l'informatique se développe constamment au sein du secteur de la formation. Afin de répondre aux besoins rencontrés par celles et ceux qui utilisent ces moyens, un Centre technique pour l'informatique pédagogique (CTIP) a été créé.

Le schéma directeur « Ecole et Informatique » expose la volonté de développer une vision d'ensemble pour l'informatique pédagogique dans l'Ecole vaudoise, la gestion du parc informatique en constituant un élément important. Développé dès 2002 au sein du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, sa forme finale a été adoptée en 2005 tant par le DFJC que par les départements des finances et des infrastructures et acceptée par le Grand Conseil. Le projet de création du Centre technique pour l'informatique pédagogique (CTIP) poursuit ce développement en englobant notamment les conséquences du volet « Enseignement obligatoire » de la démarche EtaCom (Etat-Communes, nouvelle répartition des tâches et des charges entre l'Etat et les communes), qui a transféré dans le champ de l'Etat la maintenance du matériel pédagogique, jusqu'alors de la responsabilité des communes. L'achat et l'inventaire des ordinateurs avaient déjà été placés dès les années huitante dans la sphère de compétence de l'Etat.

D'une informatique (trop) technique...

Dans son utilisation quotidienne de l'informatique, l'enseignant de la scolarité obligatoire bénéficie aujourd'hui de diverses aides. Un *helpdesk* répond ainsi aux problèmes « educanet2 », alors que des responsables informatiques locaux se chargent des autres aspects techniques, en fonction de leurs compétences et disponibilités.

De fait, les établissements scolaires dépendent du niveau de connaissance de ces responsables informatiques, pour la majorité des enseignants s'étant formés « sur le tas » par nécessité, intérêt ou passion. A cet égard, une grande diversité peut être observée d'un établissement à l'autre, allant de l'école possédant des ordinateurs isolés, parfois raccordés à Internet, à l'école dont tous les ordinateurs sont en réseau, avec un ou plusieurs serveurs, permettant la

gestion de comptes utilisateurs et l'accès à des ressources pédagogiques en ligne.

...vers une informatique au service de la pédagogie

Le début de l'année 2007 a vu naître le projet de création du CTIP chargé de la gestion technique du parc informatique, qui comprend en particulier :

1. L'installation des nouveaux ordinateurs : leur mise en place, l'installation du *master* cantonal et leur raccordement (selon les situations) aux imprimantes, à Internet et au réseau de l'école.
2. Les mises à jour : comprenant la maintenance préventive à distance (pour les ordinateurs raccordés à Swisscom I ou II) et l'installation de nouveaux outils.
3. Le soutien technique à l'utilisateur : par la mise à disposition de procédures simples permettant à chacun d'effectuer quelques opérations de base pouvant résoudre les problèmes les plus courants, et via un *helpdesk* (déjà en charge des problèmes « educanet2 ») où un technicien aidera l'utilisateur à résoudre son problème, le cas échéant en prenant le contrôle à distance de l'ordinateur (si celui-ci est raccordé à Swisscom I ou II). Enfin, si le problème ne peut être résolu à distance, en planifiant (entre le technicien et l'utilisateur concerné) une intervention sur site.

Cinq sites pilotes ont été choisis et bénéficieront du support du CTIP, ou en bénéficieront prochainement. Ces sites (Crissier, Le Mont, Orbe primaire, Préverenges et Renens secondaire) sont représentatifs des diverses situations des établissements scolaires et comptent des établissements primaires, secondaires et mixtes. L'exploitation durant une dizaine de mois de ce « mini » CTIP permettra l'élaboration du plan de reprise de l'ensemble des nonante établissements de la scolarité obligatoire du canton de Vaud. En

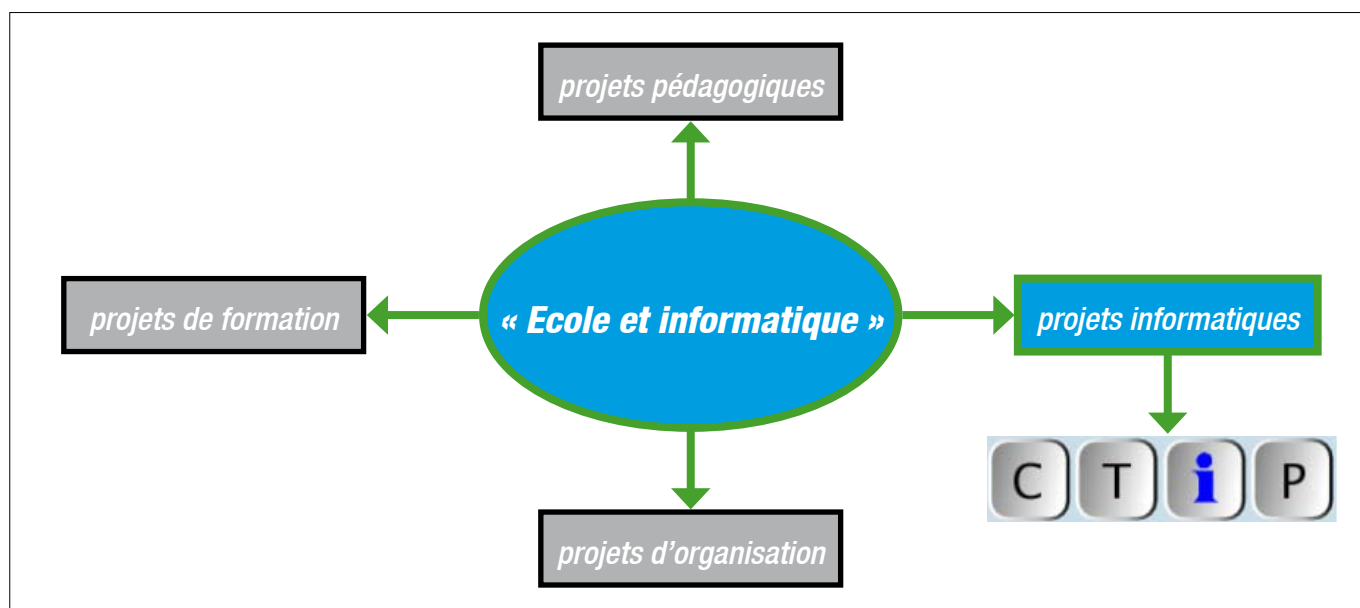
Le CTIP en 5 points :

1. Un projet ancré dans la réalité de l'informatique pédagogique d'aujourd'hui et de demain.
2. Un allègement des tâches techniques des responsables informatiques locaux, leur permettant de se recentrer sur des tâches pédagogiques.
3. Un *helpdesk* ouvert toute la semaine, de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, atteignable via un numéro gratuit (ouvert pour l'instant aux seuls sites pilotes).
4. Une participation au maintien technique d'un *master* cantonal contenant plus de 300 logiciels éducatifs.
5. Une équipe technique compétente qui résout vos problèmes techniques à distance, voire sur site.

parallèle, l'étude de l'extension du CTIP aux autres ordres d'enseignement (à l'exclusion de l'Université) permettra de proposer le même service aux autres écoles cantonales de formation.

Par ailleurs, la direction de projet s'investit dans l'étude et le conseil au bon développement des structures informatiques des établissements, ce qui se traduit par :

- l'encouragement au câblage des bâtiments et au raccordement à Swisscom I ou II, favorisant par là une maintenance optimisée
- le soutien à l'installation de serveurs centralisés par établissement, permettant une gestion de comptes utilisateurs et la mise en ligne de ressources pédagogiques.



Le projet de création du CTIP s'inscrit dans la partie « Projets Informatiques » du schéma directeur « Ecole et Informatique »

14. Spectacle magique de l'AFJD au Théâtre de Beaulieu

C'est à un spectacle magique et enchanteur que l'Association pour la formation de jeunes danseurs (AFJD) invitait le public, vendredi 23 novembre. « La Petite Sirène », un ballet selon le conte d'Andersen, en était l'élément principal.

Vendredi 23 novembre 2007, la salle comble du Théâtre de Beaulieu est invitée à observer une minute de silence en mémoire de Maurice Béjart décédé quelques heures auparavant. Le spectacle qui suit témoigne de la pérennité du maître à Lausanne. En effet, depuis ses débuts en 2003, L'AFJD par sa présidente, Marjolaine Piguet, fait appel aux professeurs de danse, parmi les meilleurs, pour former ses jeunes élèves. Ainsi, le temps de cette représentation, l'un d'eux, Riccardo Dousse, danseur et chorégraphe suisse, qui fête cette année ses 70 ans, était particulièrement à l'honneur avec sa nouvelle création « La Petite Sirène » ; de plus, un hommage tout particulier lui était rendu par une exposition dont le vernissage eut lieu en présence des représentants des autorités cantonales et lausannoises, avec allocution de Silvia Zamora, conseillère municipale, et laudatio de Jean-Pierre Pastori, président des Archives suisses de la danse.

« La Petite Sirène », ballet inspiré d'un conte d'Andersen (1805-1875), était la troisième production proposée par l'AFJD, la première sur la grande scène du Théâtre de Beaulieu, qui accueille notamment le Prix de Lausanne. C'est dire le chemin parcouru par l'AFJD depuis son lancement.

« Pourquoi la Petite Sirène ? s'interroge Riccardo Dousse, le chorégraphe du ballet. D'abord parce que c'est un thème qui, malgré sa protagoniste "en queue de poisson" a souvent été employé pour le ballet (Zemlinsky, Henze). Ne pouvant utiliser ces musiques qui nécessitent une grande compagnie de ballet, j'ai tout de suite pensé à la valse triste de Sibelius, puis que c'est un des rares contes sans *Happy End* ».

Aux élèves de la filière « Danse-Etudes », avec la participation de Clémentine Delay et de Roman Conrad, s'associaient les acrobates et jongleurs de l'Ecole de cirque de Lausanne sous la direction d'André et Ghislaine Pinard. Marina Diakova, titulaire du diplôme de maîtresse de ballet de l'Académie des Arts de



Kiev, Jacque Gallo, titulaire du Professional Dance Teachers' Diploma de la Russian Ballet Society, et Véronique Lupi, professeur de danse et diplômée de la Haute Ecole de Théâtre et Musique de Zurich, réalisèrent les chorégraphies de la première partie du spectacle. Enfin, on ne saurait passer sous silence les musiciens qui agrémentèrent la soirée de leur accompagnement et d'intermèdes musicaux : le percussionniste Pierre Leroy, l'orchestre « Al Fine » sous la direction de Renaud Bouvier, la violoniste Rachel Kolly et le pianiste Marc Leroy.

La filière « Danse-Etudes » et l'AFJD

La filière « Danse-Etudes » a sa place dans l'établissement scolaire secondaire (ES) de Béthusy à Lausanne. Elle bénéficie du soutien du DFJC. Son objectif

est de permettre à de jeunes danseuses et danseurs de poursuivre, voire de commencer une formation de danse dans des conditions optimales. Les cours de danse sont donnés en parallèle des études secondaires. L'AFJD est le partenaire artistique de la filière « Danse-Etudes » ; l'AFJD a pour but de promouvoir la formation de la danse et de soutenir les jeunes danseuses et danseurs en formation dans la filière « Danse-Etudes ». A cet effet, elle collabore avec les établissements scolaires en vue de faciliter l'insertion de jeunes danseuses et danseurs dans la filière, à l'ES de Béthusy ; elle les soutient moralement et matériellement ; elle promeut la formation préprofessionnelle de la danse et veille à faciliter l'entrée en classes spéciales au Gymnase.

La présidente de l'AFJD, Marjolaine Piguet, a reçu le Prix de l'Eveil 2004 décerné par la Fondation vaudoise pour la promotion de la création artistique.

www.afjd.ch

Riccardo Dousse

Riccardo Dousse, né en 1937, à Rome, est danseur, chorégraphe, maître de ballet, directeur de compagnie et d'écoles. De 2002 à 2004, il dirige la Haute Ecole de Musique et de Théâtre de Zurich ; en 2004, il enseigne à la Ballettschule für das Opernhaus de Zurich ; il est actuellement conseiller artistique de la filière « Danse-Etudes » de Lausanne ; il y forme les professeurs de danse et donne quelques cours aux élèves dont certains ont déjà dansé ses chorégraphies « Simple Symphony » sur une musique de Benjamin Britten, « Badinerie » sur la suite en si mineur de Jean-Sébastien Bach, « Casse-Noisette » sur la musique de Tchaïkovski.

Impressum:

Editeur:

Département de la formation, de la jeunesse
et de la culture
rue de la Barre 8 - 1014 Lausanne
021 316 30 30

Adresse de la rédaction:

Département de la formation, de la jeunesse
et de la culture
Communication - rue de la Barre 8 - 1014 Lausanne
021 316 30 65 - Email info.sgdfj@vd.ch

Diffusion:

la lettre *DFJC informations* est éditée en principe deux fois par année. Diffusée exclusivement en format électronique, elle est destinée principalement aux collaboratrices et collaborateurs du DFJC. Elle est également disponible sur le site Internet du DFJC www.vd.ch/dfjc > publications

Langage épique:

à des fins de concision, il n'a pas été systématiquement procédé à la féminisation, respectivement à la masculinisation de la terminologie.

Ont collaboré à ce numéro:

Alex Blanchet, Cédric Brand, Monique Delvigne,
Marc Favez, Michael Fiaux, Thomas Hilger,
Thierry Hogan, François Jaeger, Stéphane Lattion,
Jean-Gabriel Linder, Heidi Schürch